

Les interventions les plus courantes



Type M3 - Travaux de dépressage.



Type M3 - Eclaircie de rattrapage.



Type M1 - Régénération assistée par plantation par parquets de faible surface.

Sylviculture recommandée

Elle comprend :

- un **dépressage précoce** ramenant la densité entre 800 et 1000 tiges par hectare,
- des **éclaircies** au profit des plus belles tiges, tous les 10 à 15 ans, maintenant un facteur d'espacement voisin de 30%,
- l'**élagage** éventuel de 200 à 250 tiges par hectare,
- la **régénération** du peuplement lorsqu'il est arrivé à maturité (modalités de régénération : Cf. « Régénération anticipée sans éclaircie préalable »).

Sylviculture de rattrapage

Sur peuplement qui n'a pas fait l'objet de dépressage ou d'éclaircie précoce. Elle consiste en la réalisation d'une ou plusieurs éclaircies modérées (enlèvement ne dépassant pas le 1/3 du volume sur pied) ramenant le facteur d'espacement entre 25% et 30%.

Régénération sans éclaircie préalable

Régénération soit :

- par l'ouverture de trouées, parquets ou bandes non contigus,
- par la réalisation d'une coupe d'ensemencement maintenant 50 à 200 semenciers par hectare, suivie par une coupe définitive.

Sur pente forte (> 40%), la surface des coupes doit être inférieure à 1 hectare.

L'obtention d'une régénération naturelle nécessite souvent des travaux (décapage et crochetage) afin de permettre l'installation des semis.

A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans, la pérennité du peuplement devra être assurée par boisement des vides.

Les propriétaires désirant adhérer au code des bonnes pratiques sylvicoles, doivent vérifier en fonction du ou des types de peuplements rencontrés dans leur propriété, si la ou les gestions qu'ils envisagent de conduire sont recommandées ou admises.

Ces renseignements doivent être reportés sur la déclaration d'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles.



Les pratiques recommandées



Les pratiques admises présentant certains risques



Les pratiques exclues ou sans objet

Centre Régional de la Propriété Forestière



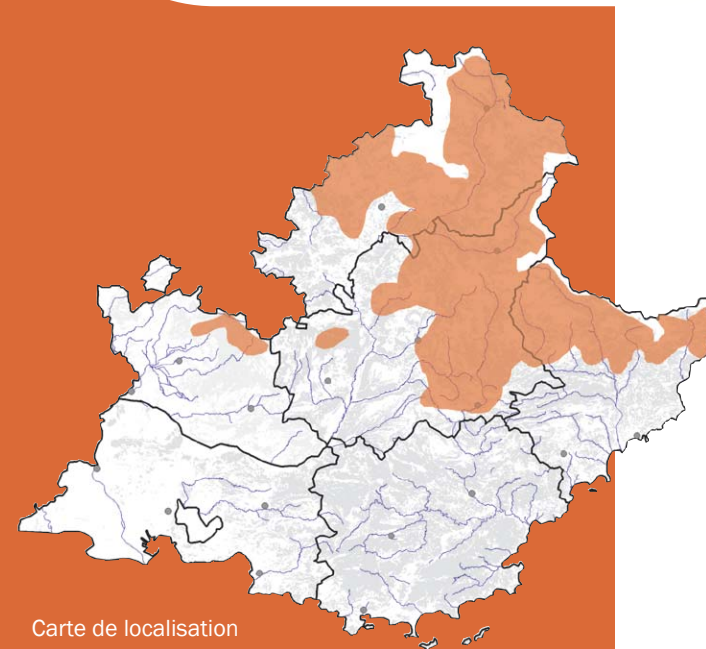
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional des bonnes pratiques sylvicoles

7, Impasse Ricard Digne
13 004 Marseille

Téléphone : 04 95 04 59 04
Télécopie : 04 91 08 86 56
Messagerie : paca@crpf.fr

Mélèze



Carte de localisation

Code régional des bonnes pratiques sylvicoles

Mélèze



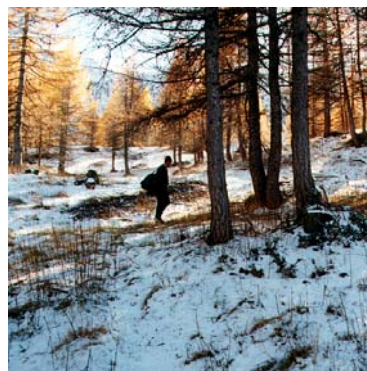
a	Exploitation des seuls arbres dominants			Tous peuplements
b	Non-intervention pendant la durée d'application du code des bonnes pratiques sylvicoles	M1	M2 / M3 sauf coupes récentes	
c	Pâturage incontrôlé après coupe de régénération			Tous peuplements
d	Régénération par coupe rase sans éclaircie préalable	M1 par trouées de 0,5 ha M2 par parquets de 1 ha M3 par trouées de 0,5 ha s'il est irrégulier et par parquets de 1 ha s'il est régulier		Non respect des conditions de surface
e	Traitement en futaie irrégulière par parquets, comprenant l'ensemble des interventions décrites dans le tableau ci-contre	M1 / M3 0,5 ha si le peuplement est irrégulier	M2	
f	Traitement en futaie régulière comprenant l'une des interventions décrites dans le tableau ci-contre en fonction de l'âge	M3	M1 / M2	
g	Transformation par plantation		Tous peuplements : à éviter compte tenu de l'intérêt du Mélèze	



Type M2 - La réalisation d'éclaircies est délicate.



Type M3 - Peuplement régulier et dense.



Type M3 - Peuplement irrégulier et clairié.

M1 / Peuplements situés sur forte pente

Ce type regroupe tous les peuplements situés sur des pentes > à 40%.

Afin de minimiser les risques d'érosion, et pour tenir compte des difficultés de régénération naturelle de cette essence, les actions sylvicoles doivent privilégier un **traitement irrégulier en futaie par parquets de moins de 1 hectare**.

M2 / Peuplements instables

Du fait d'une forte densité, les arbres sont grêles et hauts. Le rapport H/D, hauteur moyenne du peuplement en mètres sur le diamètre moyen en mètres mesuré à 1,30 m est supérieur à 100.

- La mise en régénération par parquets de moins de 1 hectare est à privilégier.
- La conduite d'éclaircies reste possible, mais le prélèvement doit être particulièrement modéré pour ne pas déstabiliser le peuplement qui doit résister à la neige et au vent.

M3 / Autres peuplements

Ce type regroupe les peuplements ne répondant pas aux caractéristiques précédentes. Il regroupe des faciès très différents :

- des peuplements denses et réguliers dans lesquels la conduite d'une sylviculture intensive est possible,
- des peuplements clairiérisés ou en cours de fermeture, souvent irréguliers, issus de la colonisation progressive de pâturages. Le maintien de l'activité pastorale est alors bénéfique à la régénération, à condition d'adapter la charge en bétail.

PRINCIPES DE LA GESTION EN FUTAIE : Les différentes interventions ci-dessous peuvent être réalisées en plein ou par parquets selon les prescriptions énoncées par type de peuplement.

DÉPRESSAGE PRÉCOCE ET DÉGAGEMENT (étape importante à ne pas négliger)

- Conseillé entre **3 et 5 m de hauteur**, mais possible jusqu'à 9 m, en 1 ou 2 fois suivant la densité initiale.
- Densité après travaux **800 à 1000 tiges par ha** boisé.

FORTES ÉCLAIRCIES D'AMÉLIORATION

- A partir de 40 / 50 ans ou 16 m de hauteur.
- Rotation moyenne entre chaque éclaircie : 15 à 20 ans, maintenant un facteur d'espacement (S%) entre 25 et 30% après éclaircie OU éclaircie unique dans les stations les plus médiocres.

RÉGÉNÉRATION : peuplements ou bouquets d'arbres (peuplements irréguliers) ayant atteint un diamètre moyen de 40 à 45 cm à 1,30 m de hauteur.

- Pour les peuplements situés sur forte pente (M1) : coupe rase par trouées de moins de 0,5 ha ou coupe d'ensemencement par parquets de moins de 1 ha.
- Pour les peuplements instables (M2) coupe rase par parquets inférieurs à 1 ha.
- Pour les autres peuplements (M3), coupe d'ensemencement forte laissant 40% de couvert (30% en adret) en privilégiant le maintien des arbres les plus équilibrés et bien conformés puis coupe définitive quand la régénération est acquise ; OU coupe rase par parquets de moins de 1 ha si le peuplement est régulier ou par trouées s'il est irrégulier.

⚠ L'obtention d'une régénération naturelle nécessite souvent des travaux afin de permettre l'installation des semis, tel qu'un décapage partiel (crochetage mécanique) du sol. Cette opération a pour but d'éliminer la concurrence herbacée. Elle doit être réservée aux zones de faible pente. Si nécessaire, plantations complémentaires.